

SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 75.

Rapport N° 138

sur le P2006.07 Christian Ducotterd/André Schoenenweid (mesures d'intégration des étrangers)¹

Discussion

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le but du postulat était de définir les besoins et principalement d'attribuer les tâches aux différents intervenants. Je perçois deux formes d'intégration. La première consiste à faciliter et à donner aux étrangers la possibilité de participer à la vie associative et ceci sans discrimination. Les mesures nécessaires pour atteindre ce but sont clairement définies dans ce rapport. La seconde consiste à insister ou dans certains cas même à obliger les personnes qui ont des problèmes d'intégration à participer à cette vie associative de notre canton.

Pour que cette forme d'intégration soit mise en pratique, il est important de connaître et de repérer les différentes personnes à problèmes. Le Conseil d'Etat a très bien énuméré les différents intervenants dans ce domaine. Ceux-ci interviennent lorsque la personne ou le groupe qui est mal intégré est déjà connu. Tous ces intervenants peuvent agir uniquement à la demande d'une autorité ou d'une personne qui vient d'elle-même chercher de l'aide. En donnant un rôle essentiel aux communes, le Conseil d'Etat a choisi la bonne solution. En effet, seule la proximité permet de rester attentif face à certaines difficultés. Je regrette que la proposition de créer une commission d'intégration pour les communes ou associations de communes n'ait pas été retenue et j'espère que le Gouvernement reviendra sur cette décision. Il est faux de dire qu'il n'y a pas de problème d'intégration dans les petites et moyennes communes. Il est illusoire de penser qu'un conseil communal va prendre du temps et se préoccuper d'une famille qui vit au troisième étage d'un immeuble où la maman ne sort quasiment jamais, ne parle pas une langue nationale et ne peut donc pas éduquer ses enfants. Si cette tâche n'est pas attribuée à une commission spécifique, de telles situations vont perdurer durant de nombreuses années et le but de ce postulat ne sera certainement pas atteint. Si l'on veut s'attaquer à un problème, nous devons prendre de réelles mesures et la mise sur pied de commissions d'intégration est essentielle.

Pour conclure, je tiens personnellement à relever que certains symboles ou pratiques sont des freins à l'intégration, comme par exemple le port du voile ou la construction de minarets. Si une personne a réellement

l'intention de s'intégrer, elle ne va pas autant cultiver la différence.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport qui m'amène à faire une observation et à poser une question à M. le Conseiller d'Etat.

Mon souhait est que dans la future loi cantonale sur l'intégration, on n'oublie pas d'intégrer les devoirs des migrants. Il serait malvenu que cette future loi ne soit qu'un catalogue de droits pour migrants en faisant abstraction des devoirs qu'on serait en droit d'exiger de leur part.

Ma question quant à elle a trait aux mesures prévues pour favoriser l'engagement de migrants dans l'administration cantonale, ce qui nous pose aucun problème. Là où j'ai le plus de peine à suivre le Gouvernement, c'est lorsqu'il est question de l'engagement de migrants dans la police et dans la justice. La police et la justice sont deux corps ou deux fonctions tout à fait à part dans l'administration qui touchent à l'exercice de l'autorité de l'Etat. Je ne suis pas certain qu'il faille favoriser l'engagement de migrants dans ces fonctions d'où ma question, M. le Conseiller. Quand vous parlez de migrants dans la police et la justice, faut-il comprendre que vous voulez des policiers et des juges de nationalité étrangère à Fribourg?

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche relève l'importance de la prise de mesures favorisant l'intégration des personnes migrantes. Pour nous, la première et principale mesure est sans conteste celle de l'apprentissage de la langue parlée, en principe dans la commune, mais ça peut aussi être dans le milieu professionnel de la personne migrante si cette personne travaille, ce qui ne diminue bien entendu pas l'importance des autres mesures.

En tant que membre de la Commission des naturalisations, nous voyons toutes les semaines à quel point cet apprentissage de la langue est important et c'est parfois dramatique de constater, souvent chez des conjointes, une incapacité à communiquer, ce qui va avoir comme conséquence le report du dossier de toute la famille. Personnellement, j'aurais trouvé intéressant que ce rapport donne quelques pistes permettant de différencier des concepts tels que l'intégration et l'assimilation, tant il peut y avoir des compréhensions diverses tout comme des différences d'attente mutuelle entre les deux communautés, celle qui accueille et celle qui est accueillie.

Enfin, un point du rapport qui me paraît délicat est le lien fait avec les commissions communales d'intégration. Dans le sous-chapitre du rapport, on peut lire que des synergies ou regroupements entre ces deux types de commissions sont tout à fait envisageables. Je pense qu'il faut être prudent quant à la confusion des rôles. Même si les commissions des naturalisations communales, avec l'entrée en vigueur de la loi sur le droit de cité, ont un rôle consultatif, il n'en demeure pas moins que ces commissions de naturalisations donnent des préavis. Elles se positionnent pour ou contre l'attribution du droit de cité, ce qui est important pour la poursuite de la procédure. Les rôles d'une commission

¹ Texte du rapport pp. 1335ss.

d'intégration sont tout autres. Les deux commissions n'ont en commun qu'une partie du public avec lequel elles travaillent. Un des rôles de la commission d'intégration peut être, grâce à un travail d'intégration et non d'assimilation, celui de donner l'envie aux migrants de s'impliquer dans la vie communautaire et de s'intéresser à la vie politique. Ceci peut les amener pourquoi pas à faire le pas de la demande de naturalisation.

Merci de ne pas confondre les rôles et de ne pas prendre des décisions de regroupements qui ne manqueront pas de mettre les personnes qui s'engagent dans ces commissions dans la situation délicate d'être juge et partie.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport N° 138 relatif aux mesures d'intégration des étrangers. Les explications détaillées montrent l'engagement pris par le canton de Fribourg afin de respecter les principes et objectifs de la politique suisse d'intégration des migrantes et des migrants. Le groupe démocrate-chrétien salue toutes les actions mises en place par la Direction de la sécurité et de la justice ainsi que toutes les personnes qui s'impliquent fortement dans les questions d'intégration. Au souhait des postulants, à savoir créer des commissions communales d'intégration, notre groupe rejoint l'avis du Conseil d'Etat. La création de telles commissions ne doit pas systématiquement être promue. Notre groupe prend acte du rapport.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Une politique volontariste d'intégration des migrants passe par ce Schéma directeur cantonal pour l'intégration et par un plan d'action tel que développé initialement par le postulat et expliqué par le rapport du Conseil d'Etat. La proximité est évidemment essentielle pour appliquer les mesures d'assimilation des migrants avec au centre le rôle prépondérant des communes. Dans ce sens, la ou les commission-s communale-s d'intégration restent un moyen, un passage prioritaire d'échange pour comprendre et appliquer les actions d'intégration, par exemple dans le domaine des écoles, du sport, de la culture. Et cela dans le respect des différences, afin d'éviter par exemple le communautarisme sectaire propice à l'isolement des femmes étrangères en particulier.

Les chefs-lieux, les grandes communes, les villes, Fribourg en l'occurrence, doivent être soutenus de manière importante par l'Etat. Réussir c'est aussi donner des moyens financiers aux communes. L'Etat se doit d'instituer une loi-cadre spécifique définissant les actions et les objectifs avec un modèle de financement garanti dans cette politique active et durable. Un exemple: les centres de loisirs de la ville de Fribourg sont une institution d'intégration. Ceux-là doivent recevoir une aide annuelle cantonale liée à leur rôle permanent d'intégrateur des jeunes migrants dans notre population de jeunes. Dans ce sens, le rapport du Conseil d'Etat ne va pas assez loin dans la définition des actions et du financement aux communes.

M. le Conseiller d'Etat, je pose encore deux questions. Q'en est-il de l'institution d'une loi cadre avec un plan

de financement pluriannuel? Quels sont les moyens financiers mis à disposition des communes en particulier pour celles qui ont déjà mis en place des institutions actives dans cette politique d'intégration des migrants?

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die FDP-Fraktion hat diesen Bericht mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen und unterstützt die Einführung eines Gesetzes, wobei betont werden muss, dass dies ein Rahmengesetz sein soll und nicht Details regeln sollte. Die Ansicht des Staatsrates, dass die Integrationskommissionen auf Gemeindeebene je nach Bedarf eingeführt werden sollen, wird unterstützt. Es ist, glaub ich, selbstverständlich, dass die Stadt Freiburg nicht die gleichen Anforderungen oder die gleichen Bedürfnisse hat, wie eine kleine Gemeinde, die vielleicht keinen Ausländeranteil hat. Wir machen darauf aufmerksam, dass Integration nicht forciert werden kann. Integration muss so angegangen werden, dass derjenige, der integriert werden soll, es auch will. In diesem Sinn soll die Integration ein Austausch sein und man darf die einheimische Bevölkerung nicht vergessen, denn diese muss da auch mitmachen, sonst sind wir auf verlorenem Posten. In diesem Sinne nimmt die FDP-Fraktion diesen Bericht zur Kenntnis und wartet auf die weiteren Abläufe.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich unterstütze das Anliegen von Kollegin Feldmann, wonach es sich bei dem geplanten Gesetz um ein Rahmengesetz handeln soll und dieses ja nicht Details beinhalten soll, die dann auch im Verlaufe der Zeit nicht mehr der Aktualität standhalten könnten. Integration geschieht nicht am Schreibtisch. Sie vollzieht sich vor Ort, sie vollzieht sich auf dem Spielplatz, auf dem Fussballfeld, an Orten, wo alle willkommen sind. Ich erwarte, dass die geplanten kommunalen Kommissionen sich dessen bewusst sind und keine neuen Integrationsnischen schaffen, wo niemand hingehet, sondern jene Strukturen und Vereine unterstützen werden, wo sich die Kinder, Jugendlichen und Erwachsenen bereits heute hinbegeben.

Jutet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.

Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants, notamment les postulants. Leur postulat avait pour mérite de permettre au Conseil d'Etat d'exposer une fois une vue d'ensemble de sa politique d'intégration, politique d'intégration qui est prévue dans le programme gouvernemental comme une priorité. Depuis que vous avez déposé votre postulat, le Conseil d'Etat a accepté le Schéma directeur, le «Leitbild» pour l'intégration où vous trouvez aussi beaucoup de détails et des réponses à des questions qui ont été posées ici.

M. le Député Ducotterd est content de la réponse du Conseil d'Etat, mais regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas prévu une commission d'intégration dans les communes. Je crois que ce n'est pas tout à fait correct. Le Conseil d'Etat ne l'exclut pas. Ceci est prévu parmi une de ces trente actions dans le «Leitbild», mais le Conseil d'Etat ne voudrait pas imposer une telle commission à une commune. Sur le plan fédéral, on avait

toujours dit qu'il fallait respecter le fédéralisme. Ici, il faut respecter l'autonomie communale et le fait qu'il y ait des communes à 35 mille habitants et des communes à 50 habitants. On ne veut pas imposer ceci, mais c'est une possibilité et il y a des communes qui l'ont prévu. D'ailleurs, votre collègue Lauper a parlé dans un autre sens.

M^{me} Nicole Aeby-Egger a aussi parlé de cette commission et elle n'aimerait pas que l'on fusionne la commission des naturalisations et la commission d'intégration dans la commune. Je partage son idée. Dans la future loi sur les communes, on ne va pas imposer une telle chose. Les communes sont libres de prévoir une telle chose.

M. le Député Peiry a fait une observation d'abord et ensuite il pose une question. Il fait l'observation que l'intégration n'est pas seulement un devoir de l'Etat, de la Suisse et des communes, mais également des migrantes et des migrants. Ceci est évident. Les migrantes et les migrants doivent vouloir s'intégrer. Ça ne sert à rien d'intégrer une personne contre sa volonté. Elle doit respecter la Constitution et la législation suisses. Ceci sera aussi ancré comme un principe dans la future loi.

En lisant hier encore une fois le rapport, ça m'a aussi frappé et j'attendais cette question: voulez-vous vraiment engager des masses de migrantes et de migrants dans la justice et dans la police? Vous savez qu'il est prévu dans la Constitution que ceux qui ont un permis d'établissement et qui sont depuis cinq ans établis dans le canton de Fribourg peuvent être élus juges. Si vous lisez les mises au concours dans «La Feuille officielle», ces conditions sont toujours énumérées. C'était une volonté du peuple et il en va de même en ce qui concerne la police. Malheureusement, nous n'avons pas assez de candidatures. Il serait bien d'avoir quelqu'un qui connaisse la culture des gens auxquels on a parfois affaire. Ce sont les mêmes conditions. Ils doivent posséder un permis d'établissement et résider depuis cinq ans dans le canton de Fribourg.

En ce qui concerne l'intervention de M^{me} la Députée Aeby-Egger: j'ai déjà parlé de la commission et pour l'apprentissage de la langue, vous avez bien compris que c'était la priorité du «Leitbild». En ce qui concerne les détails de cet apprentissage de la langue, il y a un concept élaboré par le Bureau de l'intégration. La semaine passée, le Bureau de l'intégration a présenté aux intervenants, aux communes, mais aussi aux œuvres qui s'occupent de cet apprentissage de la langue, ce concept de langue qui nous vient aussi évidemment de Berne et qui a été adapté à Fribourg.

Je remercie M. Lauper et je suis d'accord avec lui en ce qui concerne la commission d'intégration pour les communes.

M. le Député Schoenenweid souligne la proximité. Le Conseil d'Etat partage entièrement cette idée. Ce sont d'abord dans les communes, dans les quartiers où il faut forcer l'intégration. Ce n'est pas quelque chose qui se fait depuis en-haut.

Dans la loi cadre, nous allons évidemment définir les actions. Nous allons aussi définir les différentes compétences. Pour le modèle financier, ceci est encore à réfléchir, je reprends votre idée. Vous posez la question si dans la loi-cadre on va prévoir ce plan financier

multiannuel. On peut prévoir le principe qu'il y ait tous les trois ans, tous les cinq ans, un plan financier pluriannuel. C'est à réfléchir. Vous savez aussi que nous dépendons beaucoup de Berne, des subventions qui nous viennent de Berne. On a créé un centre de compétences qui nous paie un poste et plusieurs actions pour 150 000 francs. Ceci est limité à trois, voire quatre ans. Je réponds aussi à la question: combien le canton de Fribourg met? Vous pouvez trouver la réponse à la page 2 de la réponse du Conseil d'Etat en-haut à gauche où il est dit que c'est 150 000 francs au total que le canton de Fribourg met à disposition pour l'intégration. Ceci s'ajoute aux 250 000 francs qui nous sont versés par la Confédération.

Ich danke auch Frau Grossrätin Feldmann und Frau Grossrätin Burgener für ihren Standpunkt, den ich absolut teile. Es braucht ein Rahmengesetz und nicht etwas staatlich Verordnetes. Die Integration muss von unten und von den Gemeinden getragen werden.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion M1064.08 Erika Schnyder (modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers)¹

Retrait

Schnyder Erika (PS/SP, SC). L'objet de ma motion se fondait à l'époque sur certaines constatations que, d'une part, j'avais pu faire et qui, d'autre part, avaient été portées à ma connaissance en ce qui concerne la situation de femmes victimes de violences conjugales et qui se retrouvaient dans une situation particulièrement difficile quant à leur séjour ou la poursuite de leur séjour en Suisse pendant les durées des procédures. Et l'idée était de m'assurer en tout cas que les droits de ces personnes ainsi que de leurs enfants puissent être respectés par les autorités d'application des conditions de séjour. En particulier, parce que si la loi sur les étrangers a sensiblement rendu plus difficiles les conditions de séjour des personnes, elle a en revanche renforcé la protection des victimes, notamment de violences conjugales.

Je tiens ici particulièrement à remercier le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il m'a faite. Je suis parfaitement consciente du fait que la marge de manœuvre du Gouvernement est assez limitée puisqu'il ne peut que faire des recommandations ou des préavis à l'instance fédérale qui reste, en dernier lieu, seule compétente pour décider des conditions de séjour. Mais il était important pour moi de savoir que les services de l'Etat, les services compétents puissent avoir dans l'esprit, lorsqu'ils appliquaient ces dispositions de la loi fédérale, tous les éléments qui font que les victimes soient protégées. Et le Conseil d'Etat, en répondant et en faisant ressortir dans sa réponse certains éléments, donne

¹ Dépôt et développement le 7 novembre 2008, BGC p. 2296; réponse du Conseil d'Etat le 9 juin 2009, BGC pp. 1141 ss.